

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 JUIN 2024

Lundi, le 17 juin 2024, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents:

M. le conseiller	Gérald Morin
Mme la conseillère	Geneviève Migneault
M. le conseiller	Pierre Girard
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Marc-André Guay
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Lecture et acception de l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi, 17 juin 2024, 19h;
- 3.0 Réfection des infrastructures - Boulevard Desgagné – Étude des soumissions;
- 4.0 Service d'ingénierie durant la construction – Boulevard Desgagné – Étude des soumissions;
- 5.0 Contrôle qualitatif des matériaux – Boulevard Desgagné – Étude des soumissions;
- 6.0 Offre de service – Mme Julie Simard, urbaniste;
- 7.0 Privatisation d'Hydro-Québec;
- 8.0 Projet de Règlement #560 – Bâtiment commercial (Épicerie) Présentation, dépôt et avis de motion;
- 9.0 Offre de service WSP – Prolongement de la conduite d'eau – 3e chemin du lac Sébastien;
- 10.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée

179-2024

Lecture et acception de l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi, 17 juin 2024, 19h.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 17 juin 2024, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

180-2024

Réfection des infrastructures - Boulevard Desgagné – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres public pour la réfection des infrastructures du boulevard Desgagné:

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Paul Pedneault inc.	5 169 585.16 \$ (tx. incluses)
Gazon Savard Saguenay inc.	5 885 884.03 \$ (tx. incluses)
Construction J.R. Savard ltée	5 976 480.25 \$ (tx. incluses)
Action Projex inc.	6 153 269.99 \$ (tx. incluses)
Entreprises Rosario Martel inc.	7 492 765.53 \$ (tx. incluses)

CONSIDÉRANT que les 5 soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la soumission conforme la plus basse, soit :

- Paul Pedneault inc. au montant de 5 169 585.16 \$
(taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

181-2024

**Service d'ingénierie durant la construction –
Boulevard Desgagné – Étude des soumissions.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres public pour le service d'ingénierie durant la construction du boulevard Desgagné:

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

	Pointage intérimaire	Prix (Taxes incluses)	Pointage final
Groupe Conseil CHG inc.	98	301 486.42 \$	4.12
MSH Services conseils	85	177 343.19 \$	6.16
Mageco LMG inc.	94	183 845.03 \$	6.50

CONSIDÉRANT que les 3 soumissions reçues ont été jugées conformes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage en fonction de la grille d'évaluation incluse au devis d'appel d'offres, soit :

- Mageco LMG inc. avec 6.50 points au montant de 183 845.03\$
(taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

182-2024

Contrôle qualitatif des matériaux – Boulevard Desgagné – Étude des soumissions.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d’offres public pour le contrôle qualitatif des matériaux durant la construction du boulevard Desgagné:

CONSIDÉRANT la soumission reçue :

Englobe Corp. 287 498.44 \$ (tx. incluses)

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été jugée conforme.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne la soumission d’Englobe Corp. au prix de 287 498.44 \$ (taxes incluses). Adoptée à l’unanimité des conseillers (ère).

183-2024

Offre de services – Mme Julie Simard, urbaniste.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les tarifs d’honoraires proposés dans l’offre de services professionnels reçue le 1^{er} mai 2024 de Mme Julie Simard, urbaniste, au coût de 17 361.25 \$ (taxes incluses) pour ses services conseils tant au niveau de la révision du plan et des règlements d’urbanisme, de remplacement, des amendements, du soutien-conseil pour l’application réglementaire, de la rédaction de nouveaux règlements que pour des études urbanistiques particulières.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ère).

184-2024

Privatisation d’Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT que le mandat octroyé à TES Canada par le gouvernement du Québec inquiète les élus provinciaux quant à la privatisation d’Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT les articles récemment parus mentionnant que Produits forestiers Résolu envisagerait de vendre ses centrales hydroélectriques situées à Saint-

David-de-Falardeau, lesquelles alimentent ses usines d'Alma et de Kénogami, accordant à ces installations des avantages concurrentiels contribuant fortement à leurs maintiens en opération;

CONSIDÉRANT que ces usines emploient de très nombreuses personnes au Saguenay et au Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que la vente des centrales hydroélectriques par PFR indépendamment des usines mettrait sérieusement en péril la survie à court terme des usines, et conséquemment, de plusieurs centaines d'emplois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau perçoit annuellement des revenus très importants de compensation de taxes municipales de Produits forestiers Résolu (Hydro-Saguenay) en raison de son statut d'entreprise autoconsommatrice d'électricité, calculé selon la Loi d'intérêt privé sanctionnée le 4 décembre 2015 (3 462 605\$ prévus en 2024);

CONSIDÉRANT que ces importants revenus sont réinvestis annuellement dans l'économie régionale et dans des projets structurants;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs excessivement importants pour Saint-David-de-Falardeau qu'une telle vente des centrales hydroélectriques indépendamment des usines aurait sur ses revenus puisqu'il pourrait en découler une perte de plus de 3 400 000\$ annuellement;

CONSIDÉRANT que la richesse foncière uniformisée de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est sommairement composé pour moitié de son rôle d'évaluation et pour l'autre moitié de la transposition en évaluation de son revenu de compensation de taxes des centrales de PFR;

CONSIDÉRANT que la perte de ce revenu aurait pour effet de réduire sommairement de moitié la richesse foncière uniformisée de Saint-David-de-Falardeau, ce qui aurait en plus comme conséquence de réduire de manière substantielle ses contributions aux quotes-parts de la MRC du Fjord-du-Saguenay, augmentant d'autant celles des autres municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'oppose vigoureusement à la vente à quiconque des centrales hydroélectriques sur son territoire à un intervenant autre que celui qui exploiterait également les usines de Kénogami et d'Alma et sollicite l'appui de toutes les municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ainsi que celui de la MRC du Fjord-du-Saguenay elle-même. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

185-2024

**Projet de Règlement #560 – Bâtiment commercial (Épicerie)
Présentation, dépôt et avis de motion.**

M. le conseiller Pierre Girard fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement #560 et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction d'un bâtiment commercial qui inclura une épicerie avec services connexes totalisant des coûts de 2 953 972\$ et d'autoriser un emprunt par billets de 2 953 972\$.

186-2024

**Offre de services WSP – Prolongement de la conduite d'eau –
3^e chemin du lac Sébastien.**

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les tarifs d'honoraires proposés dans l'offre de services professionnels reçue le 6 juin 2024, de WSP au coût de 22 050 \$ (excluant 1 300\$ d'estimation) concernant le Prolongement de la conduite d'eau pour le 3^e chemin du lac Sébastien. Adoptée à l'unanimité des conseillers (ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 19 h 21

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. JIMMY HOUDE
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**